BESSIÈRES 31

VIDE-GRENIERS

DIMANCHE 19 MAI 2024

Buvette et Restauration sur place

DE 9H à 18H

Bulletin d'inscription à renvoyer complet avant le 10 mai 2024 à :

Confrérie Mondiale de l'Omelette Géante
250 Allée des Ecoles
31660 BESSIERES

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse Mail : .....

Activité : .....

Joindre obligatoirement :

- La photocopie recto/verso de votre Carte d'identité ou Passeport
- Votre règlement par chèque établi à l'ordre du : **TRESOR PUBLIC**
  (Si le nom donné lors de la réservation est différent de celui de votre règlement, merci de l'indiquer au dos du chèque)
- Ce bulletin d'inscription incluant le règlement daté et signé
- Pour les professionnels : rajouter un extrait de votre KBIS moins de 3 mois ainsi que votre numéro SIRET
-

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Pour tous renseignements :

- Sur : www.vide-greniers.org
- Par tél : 07.78.29.14.22 (lundi au vendredi de 18h à 20h)
- Par mail : bessieres.pentecote@gmail.com

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Tarif : 1 emplacement de 5 mètres : 15 euros

Nombre d'emplacements souhaités :

- Je souhaite ___ emplacement(s) soit ____€

Les places avec véhicule étant limitées, les exposants souhaitant un emplacement avec véhicule doivent **OBLIGATOIREMENT** appeler au : **07 78 29 14 22**.
(Les emplacements seront affectés suivant les disponibilités)

Les organisateurs tiendront l'unique point de vente de boissons et s'occuperont de la restauration

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Arrivée sur site :

- L'accueil des exposants se fera à partir **6h30** et jusqu'à **8h00**.
- Les emplacements seront attribués suivant les arrivées
- Les emplacements non occupés à **8h30** seront laissés à la disposition des organisateurs et les droits d'inscription ne pourront pas être réclamés.

Règlement :

- Les annulations seront possibles jusqu'au **vendredi 10 mai 2024 inclus**.
  Au-delà, le montant de la réservation ne pourra être remboursé
- Tout exposant est tenu de présenter tous les documents en règle
- En application de l'article L324-10 du droit du travail, tout travail dissimulé est interdit
- Les organisateurs ne sont pas responsables des conditions météorologiques (en cas d'intempéries, chaque exposant sera libre de déballer ou pas. Aucun remboursement ne sera donc effectué.)
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, dégâts…
- **L'emplacement devra rester propre et débarrassé à votre départ**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement.

Date :
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :